



(VAUCLUSE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 13 septembre 2016
19 heures 00

SL/SL

N° 002050

Ressources
Humaines -
Engagement de
services civiques au
sein des services de
la Commune

Affiché le :

Le mardi 13 septembre 2016 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 7 septembre 2016, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)

ABSENTS :

La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

VOTE :

Pour : 31

Madame le Maire rappelle que par délibération SL/MG n°001966 du 1^{er} mars 2016, le Conseil Municipal a approuvé le projet de mise en œuvre du service civique au sein des services de la Commune.

La mise en œuvre de ce projet nécessitait plusieurs étapes, à savoir :

- La détermination des missions et du nombre de volontaires à accueillir ;
- La détermination de l'indemnisation des volontaires ;
- L'obtention de l'agrément.

Madame le Maire précise que l'agrément a été obtenu pour une durée de trois ans. Compte tenu qu'il est fait état dans l'agrément, d'accueil de personnes sur des missions « d'ambassadeurs de Ville », il convient de compléter cet agrément et de prévoir l'accueil prévisionnel de trois personnes au sein des services de la Commune notamment au service animation jeunesse et sur les projets de politique de la Ville.

LE CONSEIL A L'UNANIMITE

Approuve la proposition de Madame le Maire d'accueillir des services civiques au sein des services de la Commune.

Autorise Madame le Maire à recourir si nécessaire à trois personnes volontaires sur des missions d'accompagnement au service animation jeunesse et sur les projets de politique de la Ville.

Autorise Madame le Maire à signer un avenant à la décision n°PR-084-16-0001-00 portant agrément au titre de l'engagement de Service Civique.

Dit que l'indemnité versée chaque mois pour le compte de l'agence du service civique est égale à 35.45 % de la rémunération mensuelle afférente à l'indice brut 244 de la fonction publique, soit 467.34 € mensuels nets.

Fixe le montant de la prestation de subsistance, prévu par l'article R121-5 du Code du service national, à 7.43 % de la rémunération mensuelle afférente à l'indice brut 244 de la fonction publique, soit 106.31 €

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI